

Délibération n°2026/35

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019, ainsi que le décret n° 2024-746 du 6 juillet 2024, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et des collaborateurs occasionnels du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu les statuts de l'établissement, en vigueur.

Objet : Mise à jour Politique Missions UTT

Le Conseil d'Administration approuve la politique missions de l'UTT annexée à la présente délibération ainsi que ses annexes, applicable du 15 octobre 2026 au 31 décembre 2028.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 13
Pouvoirs : 7

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0



Troyes, le 16 octobre 2026

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 16/10/2026

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 16/10/2026